



**CÉGEP DE  
LANAUDIÈRE**  
à Terrebonne

# **Cadre de référence de la formation générale complémentaire**

**Avis favorable de la commission des études le 31 mai 2023  
Adopté par le conseil d'établissement le 12 juin 2023**

### **Notes chronologiques**

Cadre de référence de la formation générale complémentaire, adopté le 1<sup>er</sup> juin 2011, révisé le 14 mai 2014 et modifié le 15 février 2017.

### **Le comité de révision du Cadre de référence de la formation générale complémentaire (2019-2023)**

Chantal Bisaillon	Enseignante, Techniques de travail social
Danie Bourassa	Enseignante, Mathématique
Sonia De Benedictis	Directrice adjointe, Service des programmes et du développement pédagogique
Simon Foster	Enseignant, Littérature
Nadine Lajeunesse	Conseillère pédagogique et directrice adjointe, Service des programmes et du développement pédagogique
Isabelle Pelletier	Directrice adjointe, Service des programmes et du développement pédagogique
Maxime Rondeau	Conseillère pédagogique, Service des programmes et du développement pédagogique

### **Révision linguistique**

France Racicot et Milène Rathé

Les membres du comité et toutes les personnes qui ont participé aux diverses consultations de cette révision sont chaleureusement remerciés pour leur contribution respective.

## TABLE DES MATIÈRES

---

<b>PRÉAMBULE</b> .....	<b>4</b>
<b>1. CADRE RÉGLEMENTAIRE DE LA FORMATION GÉNÉRALE COMPLÉMENTAIRE</b> .....	<b>5</b>
1.1 Règlement sur le régime des études collégiales (RREC) .....	5
1.2 Devis de la formation générale .....	5
<b>2. DÉFINITIONS</b> .....	<b>6</b>
<b>3. OBJECTIFS</b> .....	<b>6</b>
<b>4. PRINCIPES DIRECTEURS</b> .....	<b>6</b>
<b>5. GESTION DES COURS COMPLÉMENTAIRES</b> .....	<b>7</b>
5.1 Balises générales .....	7
5.2 Balises pour la constitution du répertoire des cours complémentaires.....	7
5.3 Balises pour la constitution de l’offre des cours complémentaires.....	7
5.4 Processus de détermination de l’offre des cours complémentaires .....	8
<b>6. PROCESSUS DE PROPOSITION DES COURS COMPLÉMENTAIRES</b> .....	<b>8</b>
<b>7. PROCESSUS D’ADOPTION DES PLANS-CADRES DES COURS COMPLÉMENTAIRES</b> .....	<b>8</b>
<b>8. ÉCHÉANCIER POUR L’ÉTABLISSEMENT DE L’OFFRE DES COURS COMPLÉMENTAIRES</b> .....	<b>9</b>
8.1 Pour le répertoire des cours complémentaires .....	9
8.2 Pour l’offre des cours complémentaires.....	9
8.3 Pour la détermination des groupes-cours .....	9
<b>9. RÔLES ET RESPONSABILITÉS</b> .....	<b>10</b>
9.1 Conseil d’établissement .....	10
9.2 Commission des études .....	10
9.3 Direction des études .....	10
9.4 Comité des cours complémentaires.....	10
<b>10. ÉVALUATION ET RÉVISION DU CADRE DE RÉFÉRENCE DE LA FORMATION GÉNÉRALE COMPLÉMENTAIRE</b> .....	<b>11</b>
<b>ANNEXE A   EXCLUSIONS DE L’OFFRE DE COURS COMPLÉMENTAIRES SELON LE PROGRAMME D’ÉTUDES</b> .....	<b>12</b>
<b>ANNEXE B   OBJECTIFS ET STANDARDS DE LA FORMATION GÉNÉRALE COMPLÉMENTAIRE</b> .....	<b>13</b>
<b>ANNEXE C   DISCIPLINES RATTACHÉES AUX DOMAINES DE LA FORMATION GÉNÉRALE COMPLÉMENTAIRE AU CLT29</b>	
<b>ANNEXE D   SCHÉMA DE LA GESTION DES COURS COMPLÉMENTAIRES</b> .....	<b>30</b>

## PRÉAMBULE

---

La formation générale complémentaire est l'une des trois composantes de la formation générale et fait partie intégrante du cursus de formation de l'étudiant inscrit dans un programme d'enseignement menant au diplôme d'études collégiales. Elle marque sa spécificité en permettant à l'étudiant de s'initier à d'autres champs de connaissance dans une perspective d'équilibre et de complémentarité par rapport à la formation spécifique de son programme d'études.

Qu'elle soit dans les domaines des sciences humaines, de la culture scientifique et technologique, du langage mathématique et informatique, de l'art et esthétique ou encore des problématiques contemporaines, la formation générale complémentaire offre soit une initiation, soit une application de ces différents domaines. La formation générale complémentaire en langue moderne, quant à elle, permet une initiation à une autre langue, exclusion faite du français et de l'anglais, et une sensibilisation à la culture propre des personnes qui parlent cette langue.

S'appuyant sur le *Règlement sur le régime des études collégiales* (RREC)<sup>1</sup> et sur le devis ministériel de la formation générale<sup>2</sup>, le cadre de référence de la formation générale complémentaire se veut un outil d'information tant pour les enseignants et les départements, que pour les services des programmes et de l'organisation et du cheminement scolaires. On y précise notamment le rôle de la formation générale complémentaire dans le processus de formation des étudiants, les principes directeurs, les balises et l'échéancier qui guident la détermination de l'offre de cours complémentaires, de même que les rôles et les responsabilités des intervenants impliqués dans la gestion de l'offre de cours complémentaires.

---

<sup>1</sup> *Règlement sur le régime des études collégiales*. RLRQ, c. C-29, r. 4.

<sup>2</sup> Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (2017). *Composantes de la formation générale*, Québec : Gouvernement du Québec, p. 4.

# 1. CADRE RÉGLEMENTAIRE DE LA FORMATION GÉNÉRALE COMPLÉMENTAIRE

---

## 1.1 RÈGLEMENT SUR LE RÉGIME DES ÉTUDES COLLÉGIALES (RREC)

Le cadre de référence de la formation générale complémentaire est élaboré en application du Règlement sur le régime des études collégiales<sup>1</sup>.

L'article 9 du RREC précise que « la formation générale complémentaire comprend des éléments de formation dans l'un ou l'autre des domaines suivants :

1. Sciences humaines;
2. Culture scientifique et technologique;
3. Langue moderne;
4. Langage mathématique et informatique;
5. Art et esthétique;
6. Problématiques contemporaines.<sup>2</sup>

Chaque domaine comprend des objectifs et des standards, lesquels sont fixés par le ministre, et il revient au collège de déterminer les activités d'apprentissages pertinentes pour viser leur atteinte.

Un nombre total de quatre unités est lié à la formation générale complémentaire.

## 1.2 DEVIS DE LA FORMATION GÉNÉRALE

Le devis de la formation générale, révisé par le ministre en 2017, reprend les six domaines de la formation générale complémentaire prévus au RREC et précise leurs objectifs et standards<sup>3</sup>.

Chaque domaine est divisé en deux objectifs indépendants<sup>4</sup> : il n'est pas nécessaire d'avoir suivi un cours du premier objectif d'un domaine pour s'inscrire à un cours du deuxième objectif du même domaine, sauf pour le domaine Langue moderne. Les deux cours complémentaires d'un étudiant peuvent être du même domaine, tant qu'ils sont liés à des objectifs différents.

D'ailleurs, les cours complémentaires associés à une discipline de la formation spécifique d'un programme d'études sont exclus de l'offre de cours complémentaires pour les étudiants inscrits à ce programme. Un exemple des cours exclus de l'offre de cours complémentaires pour chaque programme est présenté à l'[annexe A](#). Dans le cas d'un cours donné en équipe (transdisciplinaire) et portant le code 365, la discipline porteuse ou les disciplines porteuses serviront de référence pour appliquer les exclusions.

Les objectifs et standards des 13 compétences de la formation générale complémentaire sont présentés à l'[annexe B](#).

Le ministère prescrit les codes des disciplines qui sont rattachés à chacun des domaines. Un tableau des disciplines du Cégep de Lanaudière à Terrebonne autorisées à couvrir un domaine est présenté à l'[annexe C](#).

---

<sup>1</sup> *Règlement sur le régime des études collégiales, op. cit., 1.*

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> Dans le présent cadre de référence, nous allons référer aux objectifs et aux standards par le terme compétence.

<sup>4</sup> Le domaine Langue moderne est divisé en trois objectifs.

## 2. DÉFINITIONS<sup>1</sup>

---

Dans le présent cadre, on entend par :

- **Répertoire des cours complémentaires** : l'ensemble des cours complémentaires qui ont été recommandés et adoptés par les instances et qui sont toujours en vigueur.
- **Cours complémentaires proposés** : l'ensemble des cours que chaque département, à partir du répertoire des cours complémentaires, soumet au Service de l'organisation et du cheminement scolaires (SOCS) dans le but qu'ils soient proposés aux étudiants à une session donnée.
- **Cours complémentaires offerts** : l'ensemble des cours sélectionnés par le SOCS parmi les « cours complémentaires proposés » pour être offerts aux étudiants.
- **Cours complémentaires ouverts** : l'ensemble des cours qui ont reçu le nombre d'inscriptions nécessaires auprès des étudiants déjà inscrits pour être ouverts à une session. Ils forment la liste des cours complémentaires disponibles pour tous les étudiants à une session donnée, sous réserve des exclusions.

## 3. OBJECTIFS

---

Le cadre de référence de la formation générale complémentaire vise à :

- Faire connaître le rôle de la formation générale complémentaire dans le processus de formation des étudiants.
- Déterminer les mécanismes permettant la mise à jour du répertoire des cours complémentaires et de l'offre aux étudiants selon leur programme d'études.
- Préciser les rôles et les responsabilités des intervenants et des instances dans l'offre de cours complémentaires.
- Informer des pratiques institutionnelles en matière de cours complémentaires.

## 4. PRINCIPES DIRECTEURS

---

Le processus de détermination des activités d'apprentissage de la formation générale complémentaire est encadré par quatre principes directeurs :

- Le choix des étudiants : l'offre de cours complémentaires est aménagée de façon à respecter le plus possible les deux premiers choix des étudiants.
- La diversité de l'offre de cours complémentaires : l'offre de cours complémentaires vise à couvrir, autant que possible, les six domaines de la formation générale complémentaire, de même que les 13 objectifs afin de proposer une variété de choix aux étudiants.
- Le respect des ressources : l'offre de cours complémentaires doit prendre en compte les ressources professorales, techniques et matérielles du collège, nécessaires à la dispense des cours complémentaires.
- La responsabilité disciplinaire : une fois que le département recommande un cours complémentaire, les membres de la discipline porteuse sont collectivement responsables de la qualité du cours et s'engagent à ce que le cours soit donné s'il est ouvert.

---

<sup>1</sup> Voir le schéma présenté à l'[annexe D](#).

## 5. GESTION DES COURS COMPLÉMENTAIRES

---

Conformément au [cadre réglementaire](#) et aux [principes directeurs](#), les balises suivantes encadrent le processus de détermination des activités d'apprentissage de la formation générale complémentaire pour l'ensemble des programmes d'études dispensés au Cégep de Lanaudière à Terrebonne.

### 5.1 BALISES GÉNÉRALES

- Le contenu d'un cours complémentaire et les objectifs d'apprentissage doivent correspondre à l'un des domaines de connaissance proposés et rejoindre la compétence visée, le standard et les critères de performance établis par le ministère.
- Les cours complémentaires doivent respecter les valeurs du Projet éducatif du collège.
- Les cours complémentaires peuvent favoriser l'apprentissage d'une troisième langue.
- Un cours transdisciplinaire portant le code 365 doit toujours être accompagné du code des disciplines porteuses. Ces derniers sont utilisés pour l'attribution du cours à ces disciplines et servent aussi à valider l'accessibilité des étudiants au cours.

### 5.2 BALISES POUR LA CONSTITUTION DU RÉPERTOIRE DES COURS COMPLÉMENTAIRES

- Sur appel annuel de la direction du collège, les départements d'enseignement peuvent [déposer une proposition](#) de nouveau cours complémentaire ou de modification au plan-cadre d'un cours complémentaire déjà existant.
- Un comité des cours complémentaires mis en place par la commission des études chaque année s'assure de la conformité des cours complémentaires proposés avec le devis ministériel et le présent cadre de référence.
- Chaque année, les nouveaux plans-cadres et ceux amendés sont présentés à la commission des études pour avis, puis au conseil d'établissement pour adoption. Ils sont ensuite ajoutés au répertoire des cours complémentaires.
- Chaque année, le comité effectue une veille afin de suggérer aux départements des ajustements pour que leurs complémentaires demeurent conformes au [cadre réglementaire](#) et aux changements aux programmes offerts au collège.

### 5.3 BALISES POUR LA CONSTITUTION DE L'OFFRE DES COURS COMPLÉMENTAIRES

- L'offre de cours complémentaires est limitée à 15 cours par session.
- L'offre de cours complémentaires vise à couvrir, autant que possible, les six domaines de la formation générale complémentaire, de même que les 13 objectifs.
- Chaque cours offert est limité à un maximum de trois groupes-cours par session.
- Un département d'enseignement peut offrir un maximum de quatre cours par année.
- Un département qui compte trois disciplines ou plus peut offrir un maximum de six cours par année.
- Un cours complémentaire proposé peut être partagé par plusieurs disciplines. Dans le cas où les disciplines sont issues de départements d'enseignement différents, un cours complémentaire portant le code 365 ne sera pas comptabilisé dans l'offre de cours de chacun des départements d'enseignement.
- Un cours complémentaire proposé doit être relié à une discipline faisant partie des grilles de cours des programmes offerts au collège, à l'exception des disciplines liées aux langues modernes.

#### 5.4 PROCESSUS DE DÉTERMINATION DE L'OFFRE DES COURS COMPLÉMENTAIRES

- Chaque année, les départements d'enseignement sont invités à indiquer lequel ou lesquels de leurs cours inclus au répertoire sont proposés à une session donnée.
- Le Service de l'organisation et du cheminement scolaires (SOCS) détermine les 15 cours qui seront offerts aux étudiants pour les sessions d'automne et d'hiver parmi ceux proposés par les départements. Les critères à considérer sont : la variété des domaines et des objectifs de la formation générale complémentaire, l'intérêt supposé des étudiants, l'équité entre les disciplines, les ressources du collège et les situations particulières.
- Le SOCS soumet un rapport justifiant ses choix à la commission des études et le rend disponible aux départements.
- L'offre de cours complémentaires pour une année donnée est déposée à la commission des études.
- Parmi les cours sélectionnés par le SOCS et offerts aux étudiants, les cours choisis en premier et deuxième choix par au moins 18 étudiants font partie de l'offre de cours complémentaires pour une année donnée (selon les sessions déterminées).
- Au terme du processus de choix de cours, si des groupes-cours supplémentaires sont nécessaires pour desservir l'ensemble des demandes de choix de cours des étudiants pour une session donnée, un deuxième groupe et un troisième groupe peuvent être ouverts par cours, en commençant par le plus populaire, et ce, jusqu'à ce que le nombre total d'inscriptions soit atteint, en considérant le deuxième choix des étudiants; cette règle se justifie par le fait qu'une moyenne de 30 inscriptions par groupe-cours est recherchée compte tenu de l'allocation enseignante.

### 6. PROCESSUS DE PROPOSITION DES COURS COMPLÉMENTAIRES

---

Pour soumettre une nouvelle proposition de cours complémentaire, les départements d'enseignement doivent remplir le formulaire de proposition d'un cours complémentaire et préparer un plan-cadre de cours à partir du gabarit fourni lors de l'appel de propositions.

La proposition de cours complémentaire doit être approuvée par l'assemblée départementale avant d'être acheminée au Service des programmes et du développement pédagogique. Le comité des cours complémentaires analyse les propositions et peut faire des recommandations de modifications aux départements d'enseignement.

### 7. PROCESSUS D'ADOPTION DES PLANS-CADRES DES COURS COMPLÉMENTAIRES

---

Le comité des cours complémentaires s'assure que le plan-cadre proposé par un département d'enseignement respecte le devis ministériel, le cadre de référence de la formation générale complémentaire, le gabarit des plans-cadres, la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) et tout autre document institutionnel pertinent. Il s'assure notamment que l'énoncé de compétence, de même que les éléments de la compétence, le contexte de réalisation et les critères de performance qui s'y rattachent soient pris en compte dans la proposition de cours complémentaires. **Le comité recommande, après modifications, ou ne recommande pas les plans-cadres à la direction des études,** qui les soumet ensuite à la commission des études pour avis, puis au conseil d'établissement pour adoption.

Si des modifications sont apportées au plan-cadre, à la suite de recommandations du comité des cours complémentaires, de la direction, de la commission des études ou du conseil d'établissement, il est à nouveau soumis au processus de [proposition des cours complémentaires](#).

## **8. ÉCHÉANCIER POUR L'ÉTABLISSEMENT DE L'OFFRE DES COURS COMPLÉMENTAIRES**

Une actualisation annuelle du répertoire et de l'offre de cours complémentaires est effectuée en respectant les balises énumérées à la section 5 du présent cadre de référence.

### **8.1 POUR LE RÉPERTOIRE DES COURS COMPLÉMENTAIRES**

- Février à avril : Finalisation de la [veille](#) du comité des cours complémentaires.
- Avril : Lancement par la direction de l'appel de propositions auprès des départements d'enseignement pour les nouveaux cours complémentaires ou les modifications aux cours complémentaires déjà existants.
- Septembre : Nomination des participants au comité des cours complémentaires par la commission des études.
- Octobre : Dépôt des propositions de nouveaux cours complémentaires ou de cours complémentaires amendés par les départements d'enseignement. Ces derniers informent la direction des cours complémentaires précédemment offerts qu'ils souhaitent retirer du répertoire des cours complémentaires.
- Novembre : Analyse des cours complémentaires par le comité des cours complémentaires et recommandation à la direction du collège.
- Début décembre : Présentation des plans-cadres des nouveaux cours complémentaires ou des plans-cadres modifiés à la commission des études pour avis, puis au conseil d'établissement pour adoption. Détermination du répertoire de cours complémentaires.

### **8.2 POUR L'OFFRE DES COURS COMPLÉMENTAIRES**

- Janvier : Identification des cours complémentaires par les départements d'enseignement. À partir du répertoire actualisé, les départements d'enseignement précisent ceux qu'ils souhaitent proposer aux sessions d'automne et d'hiver pour les choix de cours annuels des étudiants.
- Février à mars : Dépôt de l'offre des cours complémentaires prévue pour une année donnée à la commission des études. Cette offre est constituée en fonction des balises établies à la section 5.3.

### **8.3 POUR LA DÉTERMINATION DES GROUPES-COURS**

- Avril : Ajustement du nombre de groupes-cours par cours complémentaire retenu pour une année donnée avant la remise des allocations enseignantes aux départements d'enseignement. L'ajustement du nombre de groupe-cours se fait en fonction du choix de cours des étudiants nouvellement admis et suit les balises établies à la section 5.3.
- Août et janvier : Confirmation du nombre de groupes-cours pour chacun des cours complémentaires d'une année donnée.

Avant le début de chacune des sessions, la direction se réserve le droit de diminuer ou d'augmenter le nombre de groupes-cours selon le nombre d'inscriptions.

## **9. RÔLES ET RESPONSABILITÉS**

---

La présente section précise les rôles et les responsabilités des instances et des acteurs impliqués dans la gestion de l'offre de cours complémentaires.

### **9.1 CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**

Le conseil d'établissement adopte le répertoire des cours complémentaires, comprenant les plans-cadres des cours, et le présent cadre de référence.

### **9.2 COMMISSION DES ÉTUDES**

Lors du déclenchement du processus d'actualisation ou d'adoption de l'offre de cours complémentaires, la commission des études met en place le comité des cours complémentaires et procède à la nomination des membres.

La commission des études donne un avis au conseil d'établissement concernant le répertoire des cours complémentaires, comprenant les plans-cadres des cours, et l'adoption du présent cadre de référence. Elle reçoit le dépôt de l'offre annuelle de cours complémentaires.

La commission des études collabore à la révision et à l'évaluation du présent cadre de référence.

### **9.3 DIRECTION DES ÉTUDES**

La direction des études est responsable de diffuser l'appel annuel de proposition de nouveaux cours complémentaires ou de modifications aux cours complémentaires déjà existants.

Elle soumet les plans-cadres des nouveaux cours et des cours amendés à la commission des études pour avis, puis au conseil d'établissement pour adoption. Ces plans-cadres sont alors ajoutés au répertoire des cours complémentaires.

La direction des études détermine l'offre de cours complémentaires, pour une année donnée, et la dépose à la commission des études. De concert avec la commission des études, elle initie la procédure d'évaluation et de révision du présent cadre de référence. Elle est aussi responsable de son application et de sa diffusion.

### **9.4 COMITÉ DES COURS COMPLÉMENTAIRES**

Le comité des cours complémentaires est formé de cinq personnes désignées par la commission des études selon la composition suivante : une direction adjointe aux programmes, un conseiller pédagogique responsable de la formation générale ainsi que trois membres du personnel enseignant représentant le secteur préuniversitaire, le secteur technique et la formation générale. Les enseignants sont élus lors d'une assemblée syndicale.

Le comité des cours complémentaires analyse les propositions de cours complémentaires, incluant les plans-cadres, et recommande à la direction du collège les cours complémentaires à inclure au répertoire. Il effectue une veille de changements réglementaires ou de changements aux programmes offerts au collège.

Lorsque le comité des cours complémentaires suggère des modifications ou refuse une proposition de cours complémentaire, en raison du plan-cadre ou du formulaire, les départements d'enseignement concernés qui sont en désaccord avec cette position ont la possibilité de présenter leurs arguments au comité. Le comité peut s'adjoindre de toute personne qu'il jugera pertinente afin de prendre une décision et de la justifier.

Le comité valide aussi l'accessibilité des étudiants aux cours complémentaires en fonction de leur programme d'études, notamment en relevant les redondances possibles entre les contenus du cours complémentaire et ceux des différentes disciplines d'enseignement du collège et, au besoin, en consultant les coordonnateurs de programme à cet effet.

## **10.ÉVALUATION ET RÉVISION DU CADRE DE RÉFÉRENCE DE LA FORMATION GÉNÉRALE COMPLÉMENTAIRE**

---

Cinq ans suivant l'adoption du présent cadre de référence, la direction du collège, en concertation avec la commission des études, initie la procédure d'évaluation et de révision.

À la suite de l'avis de la commission des études, le conseil d'établissement adopte le présent cadre de référence et la direction du collège gère son application.

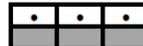
# ANNEXE A | EXCLUSIONS DE L'OFFRE DE COURS COMPLÉMENTAIRES SELON LE PROGRAMME D'ÉTUDES

## OFFRE DES COURS COMPLÉMENTAIRES 2023-2024

Code du cours	Titre du cours	Discipline	Objectif	Années de cours						Programmes d'études										
				A21	H22	A22	H23	A23	H24	Tremplin DEC	Tech. d'hyg. dentaire	Sc. de la nature	Tech. génie électrique	Sc. hum. Profil Admin. et entre.	Sc. hum. Profil Psych. et société	Sc. hum. Profil Droit et enjeux inter.	Tech. de travail social	Tech. de compt. de gestion	Arts, Lettres et comm.	Tech. de design industriel
101-CC1-TB	Biologie de la sexualité	Biologie	000X	X	X	X	X	X	X	8106										
105-CC1-TB	Science ou fiction ?	Culture scient. et technol.	000X	-	X	-	X	-	X	111A0										
111-CC2-TB	Interventions en situation d'urgence	Techniques d'hygiène dentaire	000Y	X	X	X	X	X	X	200B0										
201-CC3-TB	Énigmes, jeux et illusions	Mathématique	0012	-	X	-	X	-	X	243D0										
202-CC1-TB	Scènes de crime et enquêtes judiciaires: à la poursuite des preuves	Chimie	000X	X	-	X	-	X	-	30042										
203-CC1-TB	Astronomie	Physique	000X	X	-	X	-	X	-	30043										
243-CC1-TB	Auto téléguidée : essais et performance	Techno. du génie électrique	000Y	Ø	-	X	X	X	X	30045										
320-CC4-TB	Tourisme et voyage	Géographie	000W	-	X	-	X	-	X	388A0										
330-CC2-TB	Les guerres du XXe siècle à travers l'œil de la caméra	Histoire	000W	-	X	-	X	-	X	410B0										
340-CC1-TB	Culture populaire	Philosophie	021L	-	X	-	-	-	-	500AJ										
340-CC2-TB	L'ÉCOresponsabilité	Philosophie	000V	Ø	X	X	X	X	X	570C0										
350-CC2-TB	Psychopathologie : Le développement des maladies mentales	Psychologie	000W	-	X	-	X	-	X											
365-CC1-TB	Maîtrise du français au collégial: portrait, enjeux et formation des tuteurs	Français (langue et littérature)	021L	X	-	X	-	-	-											
385-CC3-TB	Propagande et mensonges	Science politique	000V	X	-	X	-	X	-											
388-CC1-TB	Jeunesse et problématiques contemporaines	Techniques de travail social	021L	X	X	X	Ø	X	X											
388-CC2-TB	Dépendances	Techniques de travail social	021L	X	X	X	X	X	X											
410-CC1-TB	Chiffrier électronique (Excel)	Techniques administratives	0012	-	Ø	-	-	-	-											
410-CC2-TB	Logiciels de communication et de gestion	Techniques administratives	0012	X	X	X	X	X	X											
410-CC3-TB	Les enjeux du marketing contemporain	Techniques administratives	000V	X	-	X	-	X	X											
530-CC4-TB	Cinéma québécois	Cinéma	0013	Ø	X	-	X	X	X											
570-CC1-TB	Design de jeu	Arts appliqués	0014	-	X	X	X	X	X											
570-CC2-TB	Le dessin, un monde à découvrir	Arts appliqués	0014	X	X	X	X	X	X											
585-CC2-TB	Multimédia et infographie	Communication	0014	X	X	X	X	X	X											
601-CC1-TB	Mythes et littératures d'Hercule à Lolita	Français (langue et littérature)	0013	-	X	-	X	-	X											
601-CC6-TB	Entre cases et bulles: l'univers de la bande dessinée	Français (langue et littérature)	0013	Ø	-	Ø	-	X	-											
607-CC3-TB	Espagnol I (débutant)	Espagnol	0002	X	X	X	X	X	X											
607-CC4-TB	Espagnol II (intermédiaire)	Espagnol	0010	X	X	X	X	X	X											

X : cours offert et ouvert  
 Ø : cours offert, mais non ouvert  
 - : cours non offert à la session spécifiée

A : en attente d'une réponse des instances



: Cours offerts aux étudiants de ce programme

: Cours non offerts aux étudiants de ce programme

NOTE: Il se peut que certains cours offerts à A23 et H24 soient fermés après l'analyse des choix de cours

Extraits du devis de la formation générale, p. 9 et 31 à 45

### Formation générale complémentaire

#### Sciences humaines

Ce domaine a pour but de familiariser l'élève avec les sciences humaines en tant qu'elles constituent une approche particulière de la réalité humaine. Cette intention générale peut revêtir différents aspects, parmi lesquels l'étude de l'apport particulier des sciences humaines à la compréhension d'enjeux contemporains, ainsi que l'application d'approches qui relèvent des sciences humaines.

#### Culture scientifique et technologique

Ce domaine a pour but de présenter la science et la technologie comme des approches spécifiques du réel, dans une perspective de familiarisation avec ce domaine du savoir. Cette intention générale peut revêtir différents aspects, parmi lesquels l'étude de la nature générale et d'enjeux actuels de la science et de la technologie, ainsi que l'application de la démarche scientifique.

#### Langue moderne

Ce domaine a pour but d'initier l'élève aux structures et au vocabulaire de base d'une troisième langue, tout en le sensibilisant à la culture propre des personnes qui la parlent.

#### Langage mathématique et informatique

Ce domaine a pour but de mettre en valeur la culture mathématique ou informatique. Cette intention générale peut revêtir différents aspects, parmi lesquels l'étude du rôle des mathématiques ou de l'informatique dans la société contemporaine, ainsi que l'utilisation de notions, de procédés et d'outils mathématiques ou informatiques.

#### Art et esthétique

Ce domaine a pour but de fournir à l'élève une culture générale en explorant diverses formes d'art, ainsi que de développer, chez cet élève, une sensibilité sur le plan esthétique. Cette intention générale peut revêtir différents aspects, parmi lesquels l'appréciation des formes d'art, ainsi que la réalisation d'une production artistique.

#### Problématiques contemporaines

Ce domaine s'ouvre à des préoccupations actuelles et transdisciplinaires. La transdisciplinarité renvoie à un type d'approche qui permet d'aborder une problématique contemporaine en fonction de diverses disciplines et de différents champs de savoir, en situant la réflexion au-delà de la simple juxtaposition des matières étudiées.

## Formation générale complémentaire

Sciences humaines

Code : 000V

### Objectif

### Standard

#### Énoncé de la compétence

Situer l'apport particulier des sciences humaines au regard des enjeux contemporains.

#### Contexte de réalisation

- Individuellement.
- À l'occasion d'un exposé écrit d'environ 750 mots portant sur l'apport des sciences humaines au regard d'enjeux contemporains.
- À partir de documents et de données provenant du domaine des sciences humaines.

#### Éléments de la compétence

1. Reconnaître les objets d'étude d'une ou de plusieurs sciences humaines et leurs principales approches.
2. Relever quelques-unes des questions qui se posent actuellement dans le domaine des sciences humaines.
3. Démontrer la contribution d'une ou de plusieurs sciences humaines dans la compréhension d'enjeux contemporains.

#### Critères de performance

- Formulation des objets d'étude particuliers à une ou à plusieurs sciences humaines.
- Description des principales approches utilisées en sciences humaines.
- Association des questions avec des champs pertinents de recherche en sciences humaines.
- Présentation d'enjeux contemporains en mettant en évidence l'interprétation des sciences humaines.
- Illustration de l'interaction de quelques changements sociaux et de la contribution des sciences humaines.

#### Activités d'apprentissage

Périodes d'enseignement : 45

Unités : 2

Précisions : Un code des séries 300 ou 400 doit être utilisé pour rattacher un cours à l'objectif 000V, à l'exception des codes 300 et 360.  
Le code 305 doit être utilisé dans le cas d'un cours multidisciplinaire.  
Les codes 340 et 345 peuvent être utilisés, dans la mesure où les cours ne sont pas reliés aux objectifs de la formation générale commune ou propre.

**Objectif**

**Standard**

<b>Énoncé de la compétence</b>	<b>Contexte de réalisation</b>
Analyser l'un des grands problèmes de notre temps selon une ou plusieurs approches propres aux sciences humaines.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Individuellement.</li> <li>• À l'occasion d'un exposé écrit d'environ 750 mots portant sur un sujet relatif à l'être humain.</li> <li>• À partir de données documentaires provenant d'une ou de plusieurs disciplines des sciences humaines.</li> </ul>
<b>Éléments de la compétence</b>	<b>Critères de performance</b>
1. Poser une problématique selon une ou plusieurs approches propres aux sciences humaines.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation de l'historique de la problématique.</li> <li>• Utilisation des concepts et du langage appropriés.</li> <li>• Description sommaire des dimensions individuelles, collectives, spatio-temporelles et culturelles de la problématique.</li> </ul>
2. Traiter d'une question selon une ou des approches propres aux sciences humaines.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formulation claire d'une question.</li> <li>• Sélection de données documentaires pertinentes.</li> <li>• Description sommaire des méthodes historique, expérimentale et par enquête.</li> </ul>
3. Établir des conclusions.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utilisation appropriée de la méthode choisie.</li> <li>• Détermination de critères d'appréciation appropriés.</li> <li>• Reconnaissance des forces et des faiblesses des conclusions.</li> <li>• Élargissement de la question analysée.</li> </ul>
<b>Activités d'apprentissage</b>	
Périodes d'enseignement : 45 Unités : 2 Précisions : Un code des séries 300 ou 400 doit être utilisé pour rattacher un cours à l'objectif 000W, à l'exception des codes 300 et 360. Le code 305 doit être utilisé dans le cas d'un cours multidisciplinaire. Les codes 340 et 345 peuvent être utilisés, dans la mesure où les cours ne sont pas reliés aux objectifs de la formation générale commune ou propre.	

**Objectif****Standard****Énoncé de la compétence**

Expliquer la nature générale et quelques-uns des enjeux actuels de la science et de la technologie.

**Contexte de réalisation**

- Individuellement.
- À partir d'un commentaire écrit qui présente une découverte scientifique ou une percée technologique.
- À l'occasion d'une production écrite d'environ 750 mots.

**Éléments de la compétence****Critères de performance**

1. Caractériser le mode de pensée et la démarche scientifiques types.

- Explication sommaire des caractéristiques essentielles du mode de pensée scientifique, dont la quantification et la démonstration.
- Énumération ordonnée et description sommaire des caractéristiques essentielles des principales étapes de la démarche scientifique type.

2. Montrer la complémentarité de la science et de la technologie.

- Définition des termes et description des principales relations entre science, technique et technologie : liens logiques et temporels, et apports mutuels.

3. Expliquer le contexte et les étapes de quelques découvertes scientifiques et technologiques.

- Mise en relation pertinente et cohérente des contextes déterminants de quelques découvertes scientifiques et technologiques.
- Énumération des principales étapes de découvertes scientifiques et technologiques.

4. Dédire différentes conséquences et questions qui découlent de certains développements scientifiques et technologiques récents.

- Description sommaire des conséquences importantes (de différentes natures) et des défis majeurs actuels qui découlent de quelques découvertes scientifiques et technologiques.
- Formulation de questions pertinentes et caractère plausible des éléments de réponse aux questions formulées.

**Activités d'apprentissage**

Périodes d'enseignement : 45

Unités : 2

Précisions : Un code des séries 100 ou 200 doit être utilisé pour rattacher un cours à l'objectif 000X.  
Le code 105 doit être utilisé dans le cas d'un cours multidisciplinaire.  
Les codes 109, 340 et 345 peuvent être utilisés, dans la mesure où les cours ne sont pas reliés aux objectifs de la formation générale commune ou propre.

**Objectif****Standard****Énoncé de la compétence**

Résoudre un problème simple par l'application de la démarche scientifique de base.

**Contexte de réalisation**

- Individuellement ou en équipe.
- À partir d'un problème non complexe d'ordre scientifique et technologique qui peut être résolu par l'application de la démarche scientifique type.
- En utilisant des instruments scientifiques disponibles d'usage courant.
- À l'aide de documents de référence (écrits ou autres).

**Éléments de la compétence**

1. Décrire les principales étapes de la démarche scientifique type.

**Critères de performance**

- Énumération ordonnée et description sommaire des caractéristiques des étapes de la démarche scientifique type.

2. Formuler une hypothèse ayant pour but de solutionner un problème simple de nature scientifique et technologique.

- Description claire et précise du problème.
- Respect des caractéristiques de formulation d'une hypothèse (caractère observable et mesurable des données, plausibilité, etc.).

3. Vérifier une hypothèse en appliquant les principes élémentaires de la démarche expérimentale de base.

- Pertinence, fiabilité et validité de la procédure expérimentale mise au point.
- Respect de la procédure expérimentale établie.
- Choix judicieux et utilisation adéquate des instruments.
- Présentation claire et adéquate des résultats.
- Validité des relations établies entre l'hypothèse, la vérification et la conclusion.

**Activités d'apprentissage**

Périodes d'enseignement : 45

Unités : 2

Précisions : Un code des séries 100 ou 200 doit être utilisé pour rattacher un cours à l'objectif 000Y.

Le code 105 doit être utilisé dans le cas d'un cours multidisciplinaire.

Les codes 109, 340 et 345 peuvent être utilisés, dans la mesure où les cours ne sont pas reliés aux objectifs de la formation générale commune ou propre.

Langue moderne

Code : 000Z

**Objectif****Standard**

<b>Énoncé de la compétence</b>	<b>Contexte de réalisation</b>
Communiquer dans une langue moderne de façon restreinte.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour les langues modernes qui utilisent l'alphabet latin : à l'occasion d'une conversation d'un minimum de huit répliques et à l'occasion d'une communication écrite d'un minimum de huit phrases.</li> <li>• Pour les langues modernes qui utilisent un système d'écriture autre que l'alphabet latin : à l'occasion d'une conversation d'un minimum de six répliques et à l'occasion d'une communication écrite d'un minimum de six phrases.</li> <li>• À partir de mises en situation sur des thèmes connus.</li> <li>• À l'aide d'outils de référence.</li> </ul>
<b>Éléments de la compétence</b>	<b>Critères de performance</b>
1. Saisir le sens d'un message oral.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identification juste des mots et des expressions idiomatiques.</li> <li>• Reconnaissance explicite du sens général de messages simples.</li> <li>• Association logique entre les éléments du message.</li> </ul>
2. Saisir le sens d'un message lu.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identification juste des mots et des expressions idiomatiques.</li> <li>• Reconnaissance explicite du sens général de messages simples.</li> <li>• Association logique entre les éléments du message.</li> </ul>
3. Exprimer oralement un message simple.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utilisation convenable des structures de la langue dans des propositions principales et coordonnées.</li> <li>• Application appropriée des règles grammaticales.</li> <li>• Utilisation des verbes au présent de l'indicatif.</li> <li>• Utilisation appropriée du vocabulaire de base et d'expressions idiomatiques.</li> <li>• Prononciation intelligible.</li> <li>• Enchaînement cohérent d'une suite de phrases simples.</li> <li>• Enchaînement spontané et cohérent de phrases dans un dialogue.</li> </ul>

<b>Éléments de la compétence</b>	<b>Critères de performance</b>
4. Écrire un texte sur un sujet donné.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Utilisation appropriée des structures de la langue dans des propositions principales et coordonnées.</li><li>• Application appropriée des règles grammaticales de base.</li><li>• Utilisation des verbes au présent de l'indicatif.</li><li>• Utilisation appropriée du vocabulaire de base et d'expressions idiomatiques.</li><li>• Enchaînement cohérent d'une suite de phrases simples.</li><li>• Application acceptable des règles graphiques pour les systèmes d'écriture autres que l'alphabet latin.</li></ul>

**Activités d'apprentissage**

Périodes d'enseignement : 45

Unités : 2

Précisions : L'acquisition d'une langue moderne nécessite la sensibilisation à la culture des personnes qui utilisent cette langue.  
On entend par « restreinte » l'utilisation limitée des structures de la langue, de son code grammatical et du vocabulaire. Cette limitation varie selon les difficultés soulevées par certaines langues modernes.  
Un code de la série 600 doit être utilisé pour rattacher un cours à l'objectif 000Z, à l'exception des codes 601, 602, 603 et 604.

**Objectif****Standard**

<b>Énoncé de la compétence</b>	<b>Contexte de réalisation</b>
Communiquer dans une langue moderne sur des sujets familiers.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• À l'occasion d'une conversation d'un minimum de quinze répliques.</li> <li>• À l'occasion d'une communication écrite d'un minimum de vingt phrases pour les langues qui utilisent l'alphabet latin.</li> <li>• À l'occasion d'une communication écrite d'un minimum de dix phrases pour les langues qui utilisent un système d'écriture autre que l'alphabet latin.</li> <li>• À partir de situations usuelles et de sujets simples de la vie courante.</li> <li>• À l'aide d'outils de référence.</li> </ul>
<b>Éléments de la compétence</b>	<b>Critères de performance</b>
1. Saisir le sens d'un message entendu.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identification juste des mots et des expressions idiomatiques.</li> <li>• Reconnaissance explicite du sens général et des idées essentielles de messages de complexité moyenne.</li> <li>• Association logique entre les éléments du message.</li> </ul>
2. Saisir le sens d'un message lu.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identification juste des mots et des expressions idiomatiques.</li> <li>• Reconnaissance explicite du sens général et des idées essentielles de messages de complexité moyenne.</li> <li>• Association logique entre les éléments du message.</li> </ul>
3. Exprimer oralement un message simple avec des phrases de complexité moyenne.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utilisation appropriée des structures de la langue dans des propositions principales ou subordonnées.</li> <li>• Application appropriée des règles grammaticales.</li> <li>• Utilisation des verbes au présent de l'indicatif.</li> <li>• Utilisation d'un vocabulaire de base enrichi et d'expressions idiomatiques.</li> <li>• Prononciation intelligible.</li> <li>• Enchaînement cohérent d'une suite de phrases de complexité moyenne.</li> <li>• Dialogue.</li> </ul>

## Formation générale complémentaire

<b>Éléments de la compétence</b>	<b>Critères de performance</b>
4. Écrire un texte sur un sujet donné avec des phrases de complexité moyenne.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Utilisation appropriée des structures de la langue dans des propositions principales ou subordonnées.</li><li>• Application appropriée des règles grammaticales.</li><li>• Utilisation des verbes au présent et au passé de l'indicatif.</li><li>• Utilisation appropriée d'un vocabulaire de base enrichi et d'expressions idiomatiques.</li><li>• Enchaînement cohérent d'une suite de phrases de complexité moyenne.</li><li>• Application acceptable des règles graphiques pour les systèmes d'écriture autres que l'alphabet latin.</li></ul>
<b>Activités d'apprentissage</b>	
<p>Périodes d'enseignement : 45</p> <p>Unités : 2</p> <p>Précisions : L'acquisition d'une langue moderne nécessite la sensibilisation à la culture des personnes qui utilisent cette langue. Un code de la série 600 doit être utilisé pour rattacher un cours à l'objectif 0010, à l'exception des codes 601, 602, 603 et 604.</p>	

Langue moderne

Code : 0067

**Objectif****Standard**

<b>Énoncé de la compétence</b>	<b>Contexte de réalisation</b>
Communiquer avec une certaine aisance dans une langue moderne.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Individuellement.</li> <li>• À l'occasion d'un échange verbal d'un minimum de vingt répliques.</li> <li>• À l'occasion de la rédaction d'un texte de longueur moyenne (minimum de 25 phrases pour les langues qui utilisent l'alphabet latin; minimum de 15 phrases pour les autres langues).</li> <li>• À partir de documents à portée socioculturelle.</li> <li>• À l'aide d'ouvrages de référence dans le cas de la communication écrite.</li> </ul>
<b>Éléments de la compétence</b>	<b>Critères de performance</b>
1. Dégager le sens d'un message oral en langage courant.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Explication juste du sens général et des idées essentielles du message.</li> <li>• Distinction claire des éléments structuraux de la langue.</li> </ul>
2. Dégager le sens d'un texte de complexité moyenne.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Explication juste du sens général et des idées essentielles du texte.</li> <li>• Distinction claire des éléments structuraux de la langue.</li> </ul>
3. Échanger verbalement sur un sujet.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utilisation appropriée des éléments structuraux de la langue en fonction du message à exprimer.</li> <li>• Utilisation appropriée du vocabulaire courant.</li> <li>• Prononciation et intonation justes.</li> <li>• Débit moyen dans un dialogue en langage courant.</li> <li>• Cohérence du message exprimé.</li> <li>• Réponses pertinentes à des questions.</li> </ul>
4. Rédiger un texte de complexité moyenne.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utilisation appropriée des éléments structuraux de la langue en fonction du texte à rédiger.</li> <li>• Justesse du vocabulaire.</li> <li>• Cohérence de l'ensemble du texte.</li> <li>• Respect des règles de présentation et de rédaction propres au texte.</li> </ul>
<b>Activités d'apprentissage</b>	
Périodes d'enseignement : 45	
Unités : 2	
Précisions : L'acquisition d'une langue moderne nécessite la sensibilisation à la culture des personnes qui utilisent cette langue. Un code de la série 600 doit être utilisé pour rattacher un cours à l'objectif 0067, à l'exception des codes 601, 602, 603 et 604.	

**Objectif**

**Standard**

<b>Énoncé de la compétence</b>	<b>Contexte de réalisation</b>
Reconnaître le rôle des mathématiques ou de l'informatique dans la société contemporaine.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Individuellement.</li> <li>• À l'occasion de la rédaction d'un texte d'environ 750 mots.</li> <li>• À partir de plusieurs exemples concrets choisis par la personne qui doit démontrer sa compétence.</li> </ul>
<b>Éléments de la compétence</b>	<b>Critères de performance</b>
1. Démontrer l'acquisition de connaissances générales de base sur les mathématiques ou sur l'informatique.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Distinction de notions et de concepts de base.</li> <li>• Identification des principales branches des mathématiques ou de l'informatique.</li> <li>• Utilisation adéquate de la terminologie.</li> </ul>
2. Décrire l'évolution des mathématiques ou de l'informatique.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Résumé descriptif de quelques grandes étapes.</li> </ul>
3. Reconnaître la contribution des mathématiques ou de l'informatique dans le développement des autres domaines du savoir.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Démonstration de l'existence de contributions importantes, à l'aide d'exemples.</li> </ul>
4. Illustrer la diversité des applications des mathématiques ou de l'informatique.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation d'un éventail d'usages dans diverses sphères de l'activité humaine, à l'aide d'exemples concrets.</li> </ul>
5. Évaluer l'influence des mathématiques ou de l'informatique sur les individus et sur les organisations.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identification de quelques grandes influences.</li> <li>• Explication de la façon dont les mathématiques ou l'informatique ont modifié certaines réalités humaines et organisationnelles.</li> <li>• Reconnaissance d'avantages et d'inconvénients à ces influences.</li> </ul>
<b>Activités d'apprentissage</b>	
<p>Périodes d'enseignement : 45</p> <p>Unités : 2</p> <p>Précisions : Les codes suivants doivent être utilisés pour rattacher des cours à l'objectif 0011 : 105, 201, 204, 420. Le code 204 doit être utilisé dans le cas d'un cours multidisciplinaire. Les codes 340 et 345 peuvent être utilisés, dans la mesure où les cours ne sont pas reliés aux objectifs de la formation générale commune ou propre.</p>	

**Objectif****Standard****Énoncé de la compétence**

Se servir d'une variété de notions, de procédés et d'outils mathématiques ou informatiques à des fins d'usage courant.

**Contexte de réalisation**

- Individuellement.
- À l'occasion de l'exécution d'une tâche ou de la résolution d'un problème.
- À partir des besoins de la vie courante.
- À l'aide d'outils familiers et de documents de référence.

**Éléments de la compétence****Critères de performance**

1. Démontrer l'acquisition de connaissances utilitaires de base en mathématiques ou en informatique.

- Brève définition des notions.
- Exécution correcte des opérations de base.
- Utilisation adéquate de la terminologie.

2. Choisir des outils et des procédés mathématiques ou informatiques en fonction de besoins précis.

- Énumération de multiples possibilités offertes par les outils et les procédés mathématiques ou informatiques.
- Analyse de situations concrètes et reconnaissance de la pertinence du recours aux outils ou aux procédés mathématiques ou informatiques.
- Choix approprié en fonction des besoins.

3. Utiliser des outils et des procédés mathématiques ou informatiques pour exécuter des tâches et résoudre des problèmes.

- Démarche planifiée et méthodique.
- Utilisation correcte des outils et des procédés.
- Résultats satisfaisants par rapport au contexte.
- Utilisation adéquate de la terminologie propre à un outil ou à un procédé.

4. Interpréter des données quantitatives ou des résultats obtenus à l'aide de procédés ou d'outils mathématiques ou informatiques.

- Interprétation juste en tenant compte du contexte.
- Formulation claire et précise de l'interprétation.

**Activités d'apprentissage**

Périodes d'enseignement : 45

Unités : 2

Précisions : Les codes suivants doivent être utilisés pour rattacher des cours à l'objectif 0012 : 105, 201, 204, 420.

Le code 204 doit être utilisé dans le cas d'un cours multidisciplinaire.

Les codes 340 et 345 peuvent être utilisés, dans la mesure où les cours ne sont pas reliés aux objectifs de la formation générale commune ou propre.

**Objectif**

**Standard**

<b>Énoncé de la compétence</b>	<b>Contexte de réalisation</b>
Apprécier diverses formes d'art issues de pratiques d'ordre esthétique.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Individuellement.</li> <li>• À partir d'une production artistique désignée.</li> <li>• À l'occasion d'un commentaire écrit d'environ 750 mots.</li> </ul>
<b>Éléments de la compétence</b>	<b>Critères de performance</b>
1. Percevoir la dynamique de l'imaginaire en art.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Explication précise d'un procédé de création lié à la construction d'un univers imaginaire.</li> </ul>
2. Caractériser des courants artistiques.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Énumération descriptive des principales caractéristiques de trois courants artistiques de différentes époques, y compris un courant actuel.</li> </ul>
3. Commenter un produit artistique.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation cohérente des observations, y compris l'identification de quatre éléments fondamentaux de forme et de structure du langage utilisé ainsi qu'une proposition justifiée de signification.</li> </ul>
<b>Activités d'apprentissage</b>	
<p>Périodes d'enseignement : 45</p> <p>Unités : 2</p> <p>Précisions : Un code de la série 500 doit être utilisé pour rattacher un cours à l'objectif 0013, à l'exception du code 502.</p> <p>Le code 504 doit être utilisé dans le cas d'un cours multidisciplinaire.</p> <p>Les codes 340, 345, 601, 602, 603 et 604 peuvent être utilisés, dans la mesure où les cours ne sont pas reliés aux objectifs de la formation générale commune ou propre.</p>	

Art et esthétique

Code : 0014

**Objectif****Standard****Énoncé de la compétence**

Réaliser une production artistique.

**Contexte de réalisation**

- Individuellement.
- À l'occasion d'un exercice pratique.
- Dans un contexte de création ou d'interprétation.
- À partir des éléments de base du langage et des techniques propres au médium utilisé.

**Éléments de la compétence**

1. Reconnaître les principaux modes d'expression d'un médium artistique.

**Critères de performance**

- Identification des particularités : originalité, qualités essentielles, moyens de communication, styles, genres.

2. Utiliser le médium.

- Utilisation personnelle et cohérente des éléments du langage.
- Application adéquate des techniques artistiques.
- Respect des exigences du mode de production.

**Activités d'apprentissage**

Périodes d'enseignement : 45

Unités : 2

Précisions : Un code de la série 500 doit être utilisé pour rattacher un cours à l'objectif 0014, à l'exception du code 502.

Le code 504 doit être utilisé dans le cas d'un cours multidisciplinaire.

Les codes 340, 345, 601, 602, 603 et 604 peuvent être utilisés, dans la mesure où les cours ne sont pas reliés aux objectifs de la formation générale commune ou propre.

**Objectif**

**Standard**

<b>Énoncé de la compétence</b>	<b>Contexte de réalisation</b>
Considérer des problématiques contemporaines dans une perspective transdisciplinaire.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Individuellement ou en équipe.</li> <li>• En fonction de différents champs de savoir et à partir de documents et de données provenant de diverses disciplines.</li> </ul>
<b>Éléments de la compétence</b>	<b>Critères de performance</b>
1. Identifier de grandes problématiques contemporaines.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exploration de diverses problématiques contemporaines.</li> <li>• Description des principaux enjeux liés à ces problématiques.</li> <li>• Formulation claire d'objets d'études liés à ces problématiques.</li> </ul>
2. Reconnaître le rôle particulier de plusieurs disciplines dans la compréhension d'une problématique.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Distinction de certaines des théories utilisées dans l'analyse de la problématique.</li> <li>• Description claire des concepts et des méthodes utilisés.</li> </ul>
3. Démontrer la contribution de plusieurs disciplines dans la compréhension d'une problématique contemporaine.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formulation claire des enjeux liés à la problématique.</li> <li>• Description précise des principaux apports des disciplines.</li> <li>• Explication pertinente de l'interaction de diverses disciplines.</li> <li>• Utilisation appropriée du langage et des concepts disciplinaires.</li> </ul>
<b>Activités d'apprentissage</b>	
Périodes d'enseignement : 45 Unités : 2 Précisions : L'atteinte de l'objectif se prête à un enseignement donné par un ou plusieurs enseignants ou enseignantes. Le code 365 doit être utilisé pour rattacher un cours à l'objectif 021L afin de préserver le caractère transdisciplinaire des apprentissages visés par la compétence.	

**Objectif****Standard**

<b>Énoncé de la compétence</b>	<b>Contexte de réalisation</b>
Traiter d'une problématique contemporaine dans une perspective transdisciplinaire.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Individuellement ou en équipe.</li> <li>• En fonction de différents champs de savoir et à partir de documents et de données provenant de diverses disciplines.</li> </ul>
<b>Éléments de la compétence</b>	<b>Critères de performance</b>
1. Poser un problème de recherche.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Justification du choix du problème de recherche.</li> <li>• Description sommaire des principaux enjeux liés au problème.</li> <li>• Formulation claire des principales dimensions du problème.</li> <li>• Utilisation appropriée du langage et des concepts disciplinaires.</li> <li>• Formulation claire de la question de recherche.</li> </ul>
2. Analyser le problème de recherche.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Description pertinente d'une approche ou d'une méthode de recherche.</li> <li>• Sélection appropriée des données de la recherche.</li> <li>• Application adéquate de l'approche ou de la méthode utilisées.</li> <li>• Utilisation appropriée d'un cadre d'analyse.</li> </ul>
3. Proposer des solutions.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Description claire des principaux apports disciplinaires.</li> <li>• Explication pertinente de l'interaction de diverses disciplines.</li> <li>• Justification des solutions proposées.</li> <li>• Appréciation des forces et des faiblesses des solutions proposées.</li> </ul>
<b>Activités d'apprentissage</b>	
Périodes d'enseignement : 45 Unités : 2 Précisions : L'atteinte de l'objectif se prête à un enseignement donné par un ou plusieurs enseignants ou enseignantes. Le code 365 doit être utilisé pour rattacher un cours à l'objectif 021M afin de préserver le caractère transdisciplinaire des apprentissages visés par la compétence.	

## ANNEXE C | DISCIPLINES RATTACHÉES AUX DOMAINES DE LA FORMATION GÉNÉRALE COMPLÉMENTAIRE AU CLT

Domaines	Objectifs	Disciplines de la formation spécifique	Disciplines de la formation générale
Sciences humaines	000V et 000W	Code des séries 300 et 400, à l'exception de 300 et 360 <i>Sciences humaines</i> <i>Travail social</i> <i>Administration</i>	340 <i>Philosophie</i>
Culture scientifique et technologique	000X et 000Y	Code des séries 100 et 200 <i>Hygiène dentaire</i> <i>Génie électrique</i> <i>Mathématique</i> <i>Chimie</i> <i>Physique</i> <i>Biologie</i> <i>Informatique</i>	109 et 340 <i>Éducation physique</i> <i>Philosophie</i>
Langage mathématique et informatique	0011 et 0012	105, 201, 204 et 420 <i>Mathématiques</i> <i>Informatique</i>	340 <i>Philosophie</i>
Art et esthétique	0013 et 0014	Code de la série 500, à l'exception de 502 <i>Arts</i> <i>Communication</i>	340, 601 et 604 <i>Philosophie</i> <i>Littérature</i> <i>Anglais langue seconde</i>
Langue moderne	00Z, 0010 et 0067	Un code de série 600, à l'exception de 601, 602, 603 et 604. <i>Espagnol</i>	
Problématiques contemporaines	021L et 021M	365 <i>2 disciplines et plus</i>	

